



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

adoption

Question écrite n° 33632

Texte de la question

M. Bernard Derosier appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la suspension des procédures d'adoption avec le Vietnam qui a pris effet le 9 mai 1999. Cet arrêt dans le processus a suscité une vive émotion dans les couples et les familles engagés dans des démarches d'adoption. Bien évidemment, la négociation d'une convention ainsi que la mise en place de dispositions tendant à juguler les trafics d'enfants ne sont pas à remettre en cause. Cependant, il apparaît de vives craintes chez les parents adoptifs au sujet de la durée de cette négociation et par extension, sur la reprise des procédures d'adoption. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître l'état d'avancement de ces négociations.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a effectivement décidé de suspendre, provisoirement, les procédures d'adoption entre la France et le Vietnam jusqu'à la conclusion d'un accord de coopération entre les deux pays. Cette mesure a été prise sur la base d'une recommandation transmise au Gouvernement par l'autorité centrale pour l'adoption internationale, chargée notamment de superviser l'application par la France de la convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. Cette autorité a estimé que les conditions de régularité et de transparence de trop nombreuses adoptions n'étaient plus respectées et qu'il était nécessaire de faire le point avec les autorités vietnamiennes, qui en avaient d'ailleurs exprimé aussi le souhait. Le Gouvernement est, au demeurant, tout à fait sensible aux préoccupations exprimées concernant les demandes des familles adoptives. Il est pleinement conscient de la nécessité de permettre la reprise des adoptions au Vietnam le plus rapidement possible, dès lors que toutes les garanties nécessaires auront été prises pour empêcher les graves dérives constatées. A cet effet, la négociation d'un accord, dont le principe même est partagé par les autorités de Hanoï, est engagée. La première session de négociation de la convention franco-vietnamienne relative à la coopération en matière d'adoption s'est déroulée à Hanoï du 28 au 30 juin. Une seconde session devrait se tenir en septembre à Paris avec pour objectif d'aboutir à la conclusion d'un accord. Le ministère des affaires étrangères souhaite que les adoptions puissent reprendre avec le Vietnam le plus tôt possible, sur des bases nouvelles et assainies, avec la mise en place d'une véritable coopération avec les autorités vietnamiennes.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Derosier](#)

Circonscription : Nord (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33632

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4631

Réponse publiée le : 27 septembre 1999, page 5582